

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation premier degré**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Cindy CHATEIGNIER**

Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Sylvie MARECHAL**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

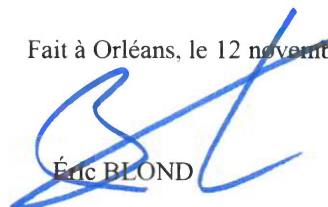
- **M. David CATEL**
- **Mme Elodie TRICARD**
- **Mme Sandra JHEAN-LAROSE**
- **M. Patrick TEMPLERAU**
- **Mme Sabine MAISONNIER**
- **Mme Aude LEGROUX**
- **M. Stéphane BRUNEL**

Professeur certifié
Maîtresse de Conférences
Professeur des universités
Professeur agrégé
Professeure des écoles
Professeure des écoles
Professeur certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12 novembre 2024


Eric BLOND